

# Quels rôles ?

## ÉDUCATION NATIONALE

École maternelle et primaire N° de tél. :

L'enseignant de l'enfant est le premier interlocuteur concernant la scolarité de votre enfant.

Le directeur d'école peut être contacté pour tous renseignements concernant l'école. Il assure le pilotage pédagogique de l'école et coordonne l'ensemble des actions.

L'inspecteur(trice) de l'Éducation nationale a la responsabilité d'une circonscription et est la supérieure hiérarchique des enseignants.



## LA MAIRIE

Service enfance jeunesse :  
05 56 77 34 77



Assurer l'inscription scolaire de tous les enfants de la commune.

Gérer la restauration scolaire (convention avec le Sirec), les transports scolaires et l'inscription à ces différents services.

Assurer l'animation de la pause méridienne des écoles maternelles.

Gérer le personnel Atsem, les agents d'entretien et de restauration et les accompagnateurs(trices) de transports scolaires.

## ASSOCIATION LES FRANCAS

Conventionnement avec la Ville.

Accueillir les enfants avant et après l'école.

Animer et surveiller les enfants des écoles élémentaires durant la pause méridienne.

Assurer l'organisation des temps d'activités périscolaires.



## PARENTS D'ÉLÈVES ÉLUS

Ils représentent tous les parents d'élèves dans les conseils d'école et toutes les instances participatives du territoire.

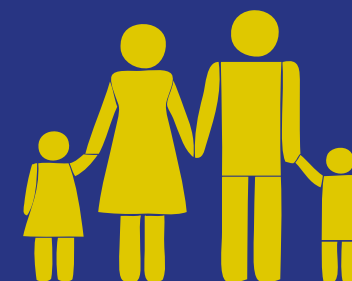
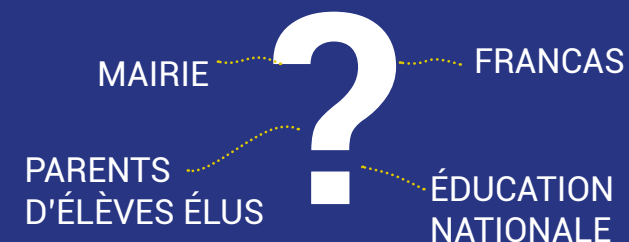
Ils écoutent et accompagnent des familles dans la scolarité de leurs enfants.

Contact avec le/la président(e) ou les parents élus de l'école (les coordonnées sont présentes sur les panneaux d'affichages des écoles).

## ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Mon enfant est inscrit à l'école de :

# Quels sont mes interlocuteurs





# La Journée à l'École

Tout au long du parcours scolaire de votre enfant, vous allez être amenés à rencontrer différents acteurs du territoire : les enseignants, les animateurs, les agents administratifs de la collectivité, les Atsem, les parents d'élèves élus qui ont pour objectif partagé la réussite scolaire de tous les enfants.

Afin de faciliter vos démarches auprès de ces nombreux interlocuteurs, ce guide vous permettra d'identifier les missions de chacun et les personnes ressources qui pourront répondre au mieux à vos interrogations.

## ÉCOLES MATERNELLES ET ÉCOLES PRIMAIRES

7H








8H35

12H

13H45

16H30

19H

<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b> 		<b>PAUSE MÉRIDIENNE</b> 		<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b> 
<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b> 	<b>TEMPS DE CLASSE</b>		<b>TEMPS DE CLASSE</b>	<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b> 



LÉGENDE

ÉDUCATION  
NATIONALE

LES  
FRANCAS

MAIRIE D'AMBARÈS-  
ET-LAGRAVE